

# RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX « U11M et U11F »

adopté par le Comité Directeur du 11 juin 2021

Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats, et exposées dans le Règlement Sportif Départemental.

Il est indispensable qu'il soit à disposition de chaque responsable d'équipe.

## Table des matières

Préambule :.....	2
ART 1 – ENGAGEMENT .....	2
ART 2 – Engagements des équipes .....	2
ART 3 – Catégorie d'âges commune aux licencié(E)s masculins et féminines .....	2
ART 5– Règles de participation .....	2
ART 6-L'Éducateur - coach- .....	3
ART 7-L'ARBITRAGE .....	3
ART 8 – Nombre de rencontres autorisées par week-end .....	3
ART 9 – Règles de « BRÛLAGE » .....	3
ART 10 – Participation des équipes Entente.....	3
ART 11 – Déroulement du championnat .....	3
ART 12– Horaires .....	4
ART 13 – Report de matchs .....	4
ART 14 – Forfait .....	5
ART 15 – Temps de jeu (décompté).....	5
ART 16 – Temps-mort .....	5
ART 17 – temps de repos .....	5
ART 18– Ballon et paniers .....	5
ART 19– Feuille de marque .....	5
ART 20 – Résultats sur Internet.....	6
ART 21 – Équipes « hors classement » .....	6
ART 22– Exigence technique .....	6
ART 23 – VIOLATIONS ET FAUTES.....	6

## **PREAMBULE :**

Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats, exposées dans les Règlements Sportifs Généraux 5x5

## **ART 1 – ENGAGEMENT**

Le championnat du Comité Départemental est ouvert aux équipes Masculines et Féminines

Les groupements sportifs devront adresser à la Commission Départementale des compétitions 5x5 ([competitions@basket85.fr](mailto:competitions@basket85.fr)) et au secrétariat du Comité département de Basketball ([accueilcomite@basket85.fr](mailto:accueilcomite@basket85.fr)) l'engagement de leur(s) équipe(s) au plus tard le dimanche 29 août 2021, pour la 1<sup>ère</sup> phase et le 5 décembre 2021, pour la 2<sup>ème</sup> phase.

Cf l'Art 44 des Règlements Sportifs Généraux 5x5 pour le nombre d'équipes et les obligations découlant d'une pluralité d'équipes.

## **ART 2 – ENGAGEMENTS DES ÉQUIPES**

Les groupements sportifs engagent, pour la phase 1, leurs équipes dans une catégorie en précisant leur « force » sur une échelle de A à E.

- **A** = Forte (niveau 1) – **1 seule équipe par club (ou club porteur) par catégorie.**
- **B** = Assez Forte (niveau 1 ou 2)
- **C** = Moyenne (niveau 2)
- **D** = Assez faible (niveau 2 ou 3)
- **E** = Faible (niveau 3)

**Il est important, pour la confection du calendrier, d'apporter la plus grande attention à la répartition des équipes sur les 5 forces proposées.**

Pour la 2<sup>ème</sup> phase, il est possible d'engager de nouvelles équipes qui seront positionnées au **niveau le plus bas** (Voir imprimé engagement et tarif dans le *Carnet de Bord du secrétaire*). **Ne pas hésiter à utiliser cette possibilité pour les équipes incertaines pour un engagement en 1<sup>ère</sup> phase.**

## **ART 3 – CATÉGORIE D'ÂGES COMMUNE AUX LICENCIÉ(E)S MASCULINS ET FÉMININES**

### **Masculins**

Catégories	Âge	Année de naissance
U10 - U11	9 et 10 ans	20010 et 2011

### **Féminines**

Catégories	Âge	Année de naissance
U10 - U11	9 et 10 ans	20010 et 2011

## **ART 4 – SURCLASSEMENTS**

Pour la participation des joueurs/joueuses surclassé(e)s aux championnats U11, se référer au tableau des surclassements des règlements sportifs généraux 5x5 (Art 58).

## **ART 5 – RÈGLES DE PARTICIPATION**

### **1. Nombre de joueurs/joueuses autorisé(e)s sur la feuille de marque**

- Minimum : 4
- Maximum : 8 – il est toutefois autorisé qu'une équipe se présente avec 9 joueurs/joueuses.

## **2. Nombre de joueurs/joueuses autorisées sur le terrain**

- Minimum : 2
- Maximum : 4

## **3. Équipes mixtes**

En catégorie U11, les équipes peuvent être mixtes (MX).

Aucune équipe mixte ne sera acceptée au niveau 1.

En filière féminine. **1 seul garçon** sera toléré sur le terrain. En filière masculine, le nombre de fille n'est pas limité.

## **4. Licences autorisées**

- Licences « OC » : **sans limite**.
- Licences « 1C », « 2C », « OCT », : **cinq (5)**.
- Licence ASTCTC : ce type de licence n'est pas nécessaire pour jouer dans le championnat départemental,
- 

**Les licences « 1C », « 2C » et « OCT » ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de ces licences sur la feuille de marque en Championnat ne devra pas dépasser le nombre de 5 pour les catégories U11.**

## **ART 6-L'ÉDUCATEUR - COACH-**

Le coach est le responsable de l'équipe et, à ce titre, il doit avoir un comportement adapté à l'encadrement de des jeunes. Il est avant tout **un éducateur**. **Il évitera que les jeunes effectuent un « check » avec leurs adversaires et les officiels (arbitres, marqueur, chronométrateur...) au début et à la fin de la rencontre, en raison afin de limiter les contacts, dans le cadre des conditions sanitaires liées à la COVID-19.**

Le coach veillera à ce que chaque joueur/joueuse puisse disposer d'un temps de jeu suffisant.

## **ART 7-L'ARBITRAGE**

**Au même titre que le coach, l'arbitre est à la fois le directeur de jeu et un éducateur. Ces deux fonctions sont complémentaires, afin d'assurer la formation harmonieuse ou de la jeune joueur/joueuse.**

Avant chaque rencontre, l'arbitre réunira les deux coachs pour situer le degré d'intervention de l'arbitrage. Un coach pourra de mander aux arbitres d'être plus attentifs à l'application d'une règle apprise à l'entraînement, lors des dernières séances, afin d'assurer une continuité pédagogique.

C'est pourquoi il est recommandé de faire arbitrer la rencontre :

- Soit par 2 jeunes, accompagnés d'un adulte référent,
- Soit par un adulte et un jeune ayant une connaissance du jeu et de ses règles.

L'intervention d'un arbitre ne doit pas être une sanction, mais un contrôle pédagogique. Il doit y avoir une explication verbale, en complément de la gestuelle arbitrale.

Il est conseillé à l'arbitre d'avoir une tenue uniforme identifiable par les jeunes.

## **ART 8 – NOMBRE DE RENCONTRES AUTORISÉES PAR WEEK-END**

- Un(e) joueur/joueuse « U11 » ne peut pas participer à plus d'une rencontre **sur 3 jours glissants**
- Si un joueur ne respecte pas les principes de nombre de rencontres pendant un week-end sportif, sa dernière rencontre jouée sera perdue par pénalité.

## **ART 9 – RÈGLES DE « BRÛLAGE »**

Les dispositions des articles 59, 60 et 61 des règlements sportifs généraux 5x5 ne s'appliquent pas à la catégorie U11.

## **ART 10 – PARTICIPATION DES ÉQUIPES ENTENTE**

**Cf articles 45 et 50 des règlements sportifs généraux**

## **ART 11 – DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT**

### **1. PREMIÈRE PHASE : à compter du 2 octobre 2021, par matches « ALLER et RETOUR »**

Les équipes sont réparties en poule de 6 sur **3 NIVEAUX (ou 2 voire 1)**, en fonction du nombre d'équipes engagées et des forces précisées par les clubs en s'efforçant de respecter les règles ci-après :

- Équipes de Force A (fortes) → niveau 1
- Équipes de Force B (assez fortes) → niveau 1 ou 2
- Équipes de Force C (moyennes) → niveau 2
- Équipes de Force D (assez faibles) → niveau 2 ou 3
- Équipes de Force E (faibles) → niveau 3

Le niveau 1 concernera toutes les équipes engagées en force A, plus quelques équipes de force B, si nécessaire, pour composer des poules de 6 équipes. Aucune condition ne sera demandée pour les engagements en force A.

La commission départementale des compétitions a toute latitude pour apprécier la force des équipes pour les répartir dans les différents niveaux.

**Tout match hors report pour cause de COVID-19, qui se déroulerait après la date butoir, ne sera pas pris en compte dans les classements de la première phase.**

La catégorie U11 participe à la Fête Nationale du Mini Basket FNMB, au même titre que les U7 et U9.

**2. DEUXIÈME PHASE : par matchs « ALLER et RETOUR », si possible**

Les équipes seront réparties dans une ou plusieurs poules de 6 équipes sur 3 niveaux de compétition, suivant les résultats de la 1<sup>ère</sup> phase.

**3. Pour déterminer les montées et descentes entre les deux phases**, la commission départementale des compétitions 5x5 pourra être amenée à utiliser le classement inter-poules (FBI-V2) pour des équipes ayant le même classement dans leur poule respective.

**4. Tout match qui se déroulerait après la date butoir de la 2<sup>ème</sup> phase ne sera pas pris en compte dans les classements de la 2<sup>ème</sup> phase.**

**5. TOP 8 :**

Un Top 8 sera organisé pour les 8 meilleures équipes du niveau 1, déterminées par le classement inter-poules dès lors qu'un classement pourra être établi.

**ART 12 – HORAIRES**

1. Afin d'alléger leur planning, les clubs peuvent modifier la date d'une rencontre en **l'avançant ou en l'inversant**, avec l'accord des deux clubs.
2. Les horaires devront obligatoirement être enregistrés sur FBI-V2 selon les dispositions des Règlements Sportifs Généraux 5x5, Art 16 Ter.
3. Chaque groupement sportif recevant organise son planning en fonction du nombre de rencontres et de la longueur des déplacements des visiteurs. Aucun horaire n'est imposé. Chaque club doit aménager ses horaires selon le nombre de salles à sa disposition, de matches et de la longueur des déplacements.  
**Éviter, si possible, selon la distance, de convoquer des U11 le samedi avant 10h00, entre midi et 14h00 et après 18h00 ou le dimanche avant 10h00 et pas après 11h30 (sauf accord entre les clubs). Il est possible de faire disputer des matchs de jeunes le samedi matin et en semaine**  
**Privilégier les inversions de rencontres plutôt qu'une convocation à l'heure du repas.**
4. L'heure de la convocation, s'il y a, doit être celle de l'horaire du match et non 30 ou 45 minutes avant l'horaire officiel de la rencontre.
5. La commission départementale des compétitions 5x5 vous recommande de ne jamais vous déplacer sans avoir connaissance de l'heure précise et du lieu du match que vous devez disputer et vous conseille de téléphoner au Club recevant, le jeudi précédant la rencontre. Le responsable de chaque équipe doit interroger le site de la FFBB, avant de se déplacer.
6. En cas de litige entre les groupements sportifs, la commission départementale des compétitions fixera les horaires des rencontres.

**ART 13 – REPORT DE MATCHS**

1. **Pour tout événement imprévu** : impossibilité d'utiliser le terrain, intempéries locales (*neige, verglas*), épidémie 'hors COVID-19) touchant un nombre important de joueurs de l'équipe rendant le nombre de joueurs inférieur à 5 (*certificats médicaux à l'appui*), le Club recevant doit prévenir l'équipe visiteuse, par téléphone et par courriel et

la commission départementale des compétitions par courriel. Le report sera étudié par la Commission Sportive, à défaut d'accord entre les clubs.

2. **Pour tout événement prévu** (*exemple : voyage scolaire ...*), il est demandé d'avancer la date des matchs ou d'utiliser les dates libres.
3. **En cas d'intempéries constatées de façon générale** et/ou d'évènements de portée départementale (*neige, verglas, froid intense...*), une décision applicable à tous les Clubs, pourra être prise par le Bureau du Comité Départemental concernant cette journée de Championnat.

**Le report de matchs est fortement déconseillé** et la responsabilité du club demandeur est engagée. Néanmoins si les deux parties se mettent d'accord pour un report (par *dérogation*), la commission départementale des compétitions 5x5 l'acceptera, si la date butoir n'est pas dépassée. **Une demande de dérogation devra alors être effectuée sur FBI V2, de sorte que le secrétariat du comité enregistre la modification pour que la rencontre puisse être téléchargée dans e-Marque V2, dans les jours qui précéderont de la rencontre.**

Une indisponibilité de terrain (*après avoir étudié les possibilités de jouer chez un club voisin ou autre*) peut aussi entrer dans ce cadre-là, la perte de la rencontre par pénalité.

**Le club qui ne pourra pas jouer le match à la date initialement prévue sera déclaré « forfait », si ledit match ne peut pas se jouer ultérieurement, avec toutes les conséquences sportives d'un forfait.**

**CECI DOIT RESTER EXCEPTIONNEL.**

#### **ART 14 – FORFAIT**

En cas de match non joué et susceptible d'entraîner un forfait, **le club recevant devra indiquer dans e-Marque V2 quel est le club qui fait forfait.**

L'équipe absente à la date prévue **perd** le match par forfait.

Une confirmation écrite de l'équipe qui déclare forfait doit être adressée simultanément par lettre ou mail à son adversaire et au Comité Départemental. Tout groupement sportif déclarant forfait se verra infliger une pénalité financière dont le montant est déterminé chaque saison sportive par le Comité Directeur. **Le Club qui ne fait pas forfait, choisit le lieu du match « retour».**

#### **ART 15 – TEMPS DE JEU (DÉCOMPTÉ)**

CATÉGORIES	DURÉE DE LA RENCONTRE	DURÉE DE LA PROLONGATION
U11	4 x 6	2'

**Les matchs nuls ne sont pas autorisés**

En cas de résultat nul à l'expiration du temps de jeu réglementaire, la rencontre se poursuit par une prolongation. Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager, 4 joueurs différents de chaque équipe tireront chacun un lancer-franc. Cette procédure sera reprise autant de fois que nécessaire. Seuls les joueurs encore qualifiés peuvent participer aux tirs des lancer-francs

**Attention** : **arrêt du chronomètre à chaque panier marqué « pendant les 2 dernières minutes » de la 2<sup>ème</sup> mi-temps (2 dernières minutes du dernier ¼ temps) et de la prolongation.**

#### **ART 16 – TEMPS-MORT**

2 temps-morts par mi-temps

#### **ART 17 – TEMPS DE REPOS**

Entre le premier et second quart-temps et, entre le troisième et quatrième quart-temps et, avant chaque prolongation le temps de repos est de 1 minute et de 5 minutes à la mi-temps (entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> ¼ temps).

#### **ART 18– BALLON ET PANIERS**

En U 11M et U 11 F : utilisation du ballon n° 5.  
Hauteur des paniers 2.60m

#### **ART 19– FEUILLE DE MARQUE**

Cf Art 39 bis des règlements sportifs généraux 5x5.

#### **ART 20 – RÉSULTATS SUR INTERNET**

L'e-Marque V2 enregistre automatiquement les résultats de la rencontre sur FBI, sur le site internet de la FFBB et l'application de la FFBB. Toutefois, la commission départementale des compétitions 5x5 vous invite à vérifier le bon fonctionnement de e-Marque V2, afin d'éviter toute sanction sportive et/ou financière.

#### **ART 21 – ÉQUIPES « HORS CLASSEMENT »**

Suite à une note de la Fédération Française de Basketball de 2013, le Comité de Vendée n'a plus la possibilité de déroger pour permettre à des licenciés d'évoluer dans des catégories immédiatement inférieures dans lesquelles ils ne peuvent pas jouer (sous-classement).

Cependant, pour les groupements sportifs qui le souhaiterait et pour les **seuls les licenciés ayant seulement un an au-dessus de la catégorie d'âge sont concernés**, il leur reste la possibilité de déposer une requête auprès du Comité de Vendée accompagnée de tout document utile à son examen (*certificat médical indiquant la non-capacité de jouer dans sa catégorie d'âge, attestations, avis favorable du club, ...*). Ce dossier sera transmis par le Comité de Vendée au Secrétariat Général de la Fédération Française de Basketball qui nous retournera son avis. Si l'avis est favorable, l'équipe sera alors classée « Hors-Classement ». Les résultats de l'équipe « hors-classement » ne seront pas pris en compte.

#### **ART 22 – EXIGENCE TECHNIQUE**

- Pour respecter les objectifs de la formation du joueur, la défense doit être **individuelle et tout terrain**.
- L'entraide défensive doit être une action, ce qui suppose que l'on marque un joueur ou une joueuse. Mais, s'il y a danger, il est autorisé de venir en aide à un partenaire.
- Les écrans sont interdits
- En cas de non-respect de ces préconisations, les arbitres peuvent intervenir et demander au coach de les respecter. Ils pourront redonner le ballon à l'équipe attaquante.

#### **ART 23 – VIOLATIONS ET FAUTES**

	<b>U11</b>
<b>1 - DIMENSIONS ET ÉQUIPEMENTS</b>	
Ligne des Lancers Francs	4m60 ou pointillés (NB)
Ballon	Taille 5
Hauteur des paniers	2.60m
<b>2 - LES JOUEURS ET L'ENTRAINEUR</b>	
Nombre de joueurs sur le terrain	4
<b>3 - RÈGLES DE CHRONOMÉTRAGE</b>	
Temps de jeu	4 X 6 mn
<b>4 - VALEUR D'UN PANIER RÉUSSI - RÉSULTAT DE LA RENCONTRE</b>	
Panier à 3 points	Oui
Score nul	Non ( <i>prolongation de 2 mn puis 4 joueurs (es) de chaque équipe tireront un LF</i> )
<b>5 - VIOLATIONS</b>	
3 secondes	<b>Non</b>
5 secondes	Non
8 secondes	Non
24 secondes	Non
Retour en zone arrière	Oui
Ballon arraché des mains	Possible
<b>6 - FAUTES</b>	
Lancer-franc après faute sur le tireur	Oui
5 fautes éliminatoires	Oui
7 fautes d'équipe	Oui
<b>7 - DÉFENSE</b>	
Homme à homme	Obligatoire
<b>8 - ÉCART DE POINTS</b>	
30 points maxi	Oui
<b>9 - DÉTECTION</b>	
Arrière de la feuille à remplir	Oui

Commenté [JLC1]: À vérifier avec les techniciens

**NB - POUR LES U11 DÉBUTANTS, S'ILS ONT DES DIFFICULTÉS, LA LIGNE DES LANCERS-FRANCS POURRA ÊTRE RAMENÉE AUX POINTILLÉS (2M80 M).**

Tout cas non prévu dans les articles précédents sera étudié par la commission départementale des compétitions 5x5 et validé par le Bureau du Comité de Vendée.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- Monsieur Brice SARRAZIN 06.17.73.50.03
- Monsieur Jean-Luc COUTEAU 06 14 31 11 49
- Adresse courriel : [competitions@basket85.fr](mailto:competitions@basket85.fr)

Le présent règlement a été adopté par le Comité Directeur du le 11 juin 2021, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale du Comité de Vendée de Basketball.

**Le Président du Comité Départemental  
Jacky ROUSSELOT,**

**Le Secrétaire Général du Comité  
Charles DUPERY**